

Les logiciels open source à l'assaut des services publics

Le 17/01/2017 (Mis à jour le 09/02/2017)



La mainmise de Microsoft sur l'informatique des administrations françaises est telle qu'il est ensuite difficile pour les services concernés de faire machine arrière.

Jusqu'à présent, les collectivités et les administrations françaises utilisaient en grande majorité des outils Microsoft, notamment Office et Sharepoint. Aujourd'hui, dans un souci d'économie et d'efficacité, elles sont invitées à passer à l'open source.

[TRIBUNE] Le secteur public est-il pieds et poings liés avec Microsoft ? Si certains s'en défendent, rappelons qu'en 2013, le ministère de la Défense a reconduit pour quatre années supplémentaires un contrat signé en 2009 avec le géant américain (il avait d'ailleurs interpellé plusieurs parlementaires, ainsi que les défenseurs du logiciel libre, car passé sans appel d'offres) et qu'en 2014, les ministères du Travail, de la Santé et de la Jeunesse et des sports ont conclu avec Microsoft Irlande un contrat de plus de 11 millions d'euros pour un "*maintien en condition opérationnelle des systèmes informatiques exploitant des produits de la société Microsoft*". À l'époque, François Rebsamen, alors Ministre du Travail, avait pourtant expliqué qu'un "*désengagement progressif sur 4 à 6 ans*" était prévu.

Abus de position dominante

La mainmise de Microsoft sur l'informatique des administrations françaises est telle qu'il est ensuite difficile pour les services concernés de faire machine arrière (désinstallation des logiciels de tous les postes de travail, habitudes des agents, etc.). Difficile, mais pas impossible comme l'a montré la Gendarmerie nationale, passée avec succès sous Linux. Le législateur s'est donc emparé du problème et dans une volonté de transparence, de flexibilité et de réduction des coûts, le parlement européen -dans une résolution du 29 octobre 2015- a appelé *"au remplacement systématique des logiciels propriétaires par des logiciels ouverts contrôlables et vérifiables dans toutes les institutions de l'Union, à l'introduction d'un critère de sélection open-source obligatoire dans toutes les procédures de passation de marchés dans le domaine des TIC à l'avenir, et à la mise à disposition rapide d'outils de cryptage"*.

La France "libre"

Même son de cloche en France avec l'amendement CL393 de la loi de 2016 pour une République Numérique stipulant que *"les services de l'État, les administrations, les établissements publics et les entreprises du secteur public, les collectivités territoriales et leurs établissements publics encouragent l'utilisation des logiciels libres et des formats ouverts lors du développement, de l'achat ou de l'utilisation d'un système informatique"*.

Le meilleur de l'open source ?

D'ailleurs, chaque année depuis 2012, date de la circulaire Ayrault fixant les orientations pour l'usage des logiciels libres dans l'administration, le gouvernement publie une liste des logiciels sur lesquels les pouvoirs publics peuvent s'appuyer. De la bureautique au développement, en passant par le multimédia, la messagerie, la sécurité, l'échange de fichiers et la navigation, la sélection effectuée par les services de l'État tente de couvrir la majorité des besoins. En vain.

L'adoption de technologies open source a pourtant de nombreux avantages, comme une baisse significative des coûts, une audibilité des sources pour améliorer la sécurité, une diminution du "vendor lock-in" (dépendance à un fournisseur unique) et une qualité globale supérieure, les correctifs arrivant généralement plus vite.

Trouver la bonne solution

Au sein de cette liste de technologies open source recommandées, aucune alternative à Sharepoint (pourtant considéré comme une usine à gaz par de nombreux utilisateurs) n'est pour l'instant proposée. Rien en tout cas qui permettrait d'en finir avec le désordre informatique dans les organisations. Et pourtant, des solutions ouvertes, collaboratives, économiques et capables d'agréger le meilleur de l'open source, il y en a !

Christopher Potter

Président de CEO-Vision S.A.S



Christopher Potter a créé le 1er site Internet boursier en France en 1996, puis la 1ère banque privée en ligne Suisse en 1998 et a été jusqu'en 2009 responsable des plateformes Internet de bourse du Groupe Crédit Agricole. Ses 12 années passées dans le secteur bancaire et l'expérience acquise dans le domaine des systèmes informatiques lui ont permis d'identifier les faiblesses des outils utilisés dans la majorité des organisations. Le constat qu'aucun outil n'est parfait et la certitude que l'Open Source est le modèle à suivre l'ont ainsi poussé à conceptualiser une technologie collaborative et de GED innovante avec une expérience utilisateur unique. Il a alors donné naissance à la plateforme collaborative GoFAST, basée sur le meilleur de l'Open Source. Son ambition : offrir une alternative européenne sérieuse à Office365/Sharepoint et Google Docs/Drive afin d'améliorer la gestion de l'information et la collaboration au sein des organisations. GoFAST permet, en effet, d'éradiquer le chaos lié à la sur-information et à la dispersion des contenus (messagerie, serveurs de fichiers) et d'augmenter la productivité de l'organisation.